

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2629

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 mai 2024, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2629 autorisant la préparation des plans et devis pour des travaux de traitement de manganèse et d'ajout de réserve d'eau traitée, dans le secteur de Saint-Hermas, ainsi que la surveillance des travaux et décrétant une dépense et un emprunt à cet effet.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu les approbations légales suivantes :

- par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 20 juin 2024.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 2 juillet 2024

Le greffier,  
Nicolas Bucci, avocat